



ZOOM

Décarbonation de l'industrie : l'électrification, un levier à sécuriser

L'atteinte de la neutralité carbone, exige de l'**industrie** un effort intense pour **électrifier ses procédés de production**, ce qui devrait **doubler sa consommation électrique d'ici 2050**, la portant à 207 TWh (vs 103 TWh en 2023), selon **un rapport publié par la Fabrique de l'industrie**. En 2050, l'électricité devrait ainsi représenter 62% du mix énergétique de l'industrie française, contre 37% en 2023 et 14% en 1970, souligne l'étude.

Le 7 novembre dernier, **EDF** annonçait la probable signature avec des industriels de nouveaux **contrats long terme d'approvisionnement (PPA, Power Purchase Agreement)** d'ici la fin de l'année, ceux-ci se substituant à l'**Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (Arenh)**, dispositif avantageux mais arrivant à terme fin 2025. " *Ce n'est pas un chantier acquis car il faut de l'électricité à prix abordable, compétitif, prévisible et accessible* " avertit l'auteur de l'étude, **David Lolo, économiste** à La Fabrique de l'industrie. Les industriels sont loin d'adhérer aux PPA qu'ils jugent trop coûteux. Après avoir bénéficié pendant 15 ans d'une électricité très bon marché, et avoir essuyé récemment les conséquences de la crise énergétique, ceux-ci recherchent avant tout **stabilité et visibilité à long terme**.

La **Cour des Comptes** abonde en ce sens. Dans le bilan portant sur une décennie de politiques publiques en faveur de l'industrie publié le 28 novembre dernier, elle s'inquiète de la fin de l'Arenh et de l'augmentation programmée des prix de l'énergie, faisant courir " *un risque important pour la compétitivité de l'industrie française* ". Jusqu'à présent celle-ci bénéficiait " *d'un prix de l'électricité inférieur de 40 % à la moyenne de l'Union européenne et de 92 % aux prix en Allemagne de 2012 à 2020* ".

David Lolo alerte aussi sur le **risque d'une " électrification à deux vitesses "** qui privilégierait les trois grands bassins les plus émetteurs de CO₂ (Dunkerque, Fos-sur-Mer et Le Havre) au détriment des sites plus diffus, proches de leurs fournisseurs ou de leurs clients : unités de production de verre en région viticole, usines de ciment, ou de sucre. " *Il y a un risque que ces sites soient électrifiés dans un deuxième temps* " au vu de **l'ampleur des travaux de raccordement au réseau, de déploiement d'infrastructures en câbles et pylônes** jusqu'aux usines, souligne-t-il.

↳ Consulter la **synthèse de l'étude** (source : www.la-fabrique.fr) / le **bilan de la Cour des Comptes** (source : <https://www.ccomptes.fr>)

> AFP - www.lemoniteur.fr - 14/11/24 -- Le Monde - 21/11/24 - Contexte - 2/12/24

ÉCONOMIE

Dans un contexte très concurrentiel, la France doit veiller à maintenir son attractivité, en respectant une double trajectoire visant la **décarbonation de l'industrie** et la **sobriété foncière**. Pour réindustrialiser le pays, **le préfet Rollon Mouchel-Blaisot** estimait les besoins en foncier à 22 000 ha à l'horizon 2030. Une cible atteignable grâce à la réhabilitation de friches (10 000 ha), la densification (3500 ha) et l'artificialisation (8 500 ha). Le portail **France Foncier+** identifie à ce jour " *plus de 600 hectares et 700 sites immédiatement disponibles* ", souligne **Olivier Sichel, Directeur de la Banque des Territoires**. Lancée au printemps dernier, l'opération " **55 sites clés en main** " qui doivent être " *de grandes surfaces, matures, sur les bassins d'emploi profonds* ", reste complexe à réaliser. Le principal obstacle à lever concerne la **capacité énergétique des futurs sites**. Un partenariat entre l'**Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)** et le **RTE** vient d'être passé pour identifier en amont les sites capables d'**accueillir des industriels électro-intensifs** sur le territoire français, et **anticiper les nouveaux investissements nécessaires**. Sur les 55 sites, " *cinq cochent toutes les cases à l'instant T* " et " *une dizaine seront opérationnels d'ici un an* " ; les autres sont à un état plus ou moins avancé. Le réamorçage de la réindustrialisation pourrait souffrir du retournement de conjoncture. De janvier à août, les désinvestissements ont en effet été multipliés par 3,5. **Jean-Baptiste Gueusquin, Directeur de la délégation Territoires d'industrie à l'ANCT** estime toutefois que " *les fermetures récentes représentent un potentiel caché en termes de capacité d'accueil* ", de sorte que " *le bâti industriel libéré ces dernières années constitue un gisement très intéressant* ". Pour renouer le lien entre les entreprises et les territoires et rendre un peu plus intéressante financièrement la sobriété foncière, l'ANCT annonce mener une réflexion avec **Intercommunalités de France**.

> www.banquedesterritoires.fr - 4/12/24

Une étude de Bpifrance, intitulée " **Comment gagner la bataille de la réindustrialisation** ", dresse un **état des lieux de l'industrie dans chaque région** (hormis la Corse). Le rapport permet d'apprécier le potentiel et le poids des régions selon les indicateurs suivants : part de la valeur ajoutée industrielle totale de la France, part des Investissements Directs Étrangers (IDE), taux d'emploi industriel et tendance, implantations industrielles existantes ... Les régions les plus dynamiques sont **l'Île-de-France** (17% de la valeur ajoutée industrielle de la France ; 25% des investissements directs étrangers), **l'Auvergne-Rhône-Alpes** (16% et 14%) et la région **Grand Est** (10% chacun). En ce qui concerne les perspectives de croissance, en région **PACA**, qui ne représente que 6 % de la VA industrielle hexagonale et 5 % des IDE, 83 % des industriels prévoient une augmentation de leurs chiffres d'affaires d'ici à 3 ans (vs 74 % en moyenne). À une large majorité (75 %), ils estiment que cela se traduirait par une nouvelle implantation (contre une moyenne de 50%). La transformation et la valorisation des déchets, l'agroalimentaire, la chimie et matériaux représentent les secteurs les plus dynamiques. Dans les **Pays de la Loire**, 83% des industriels prévoient une croissance et 59% une nouvelle implantation, autour de 3 filières principalement : mines et métallurgie, agroalimentaire et construction. Toutes régions confondues, ils sont 62,5% à envisager le projet d'une nouvelle implantation en France.

Consultez l'étude de Bpifrance (source : <https://lelab.bpifrance.fr>)

> www.banquedesterritoires.fr – 15/11/24

Dans une note, le think tank Terra Nova, proche du PS, juge indispensable d'encourager une " **approche partenariale entre le secteur public et le secteur privé** " pour financer la transformation écologique des infrastructures. Le " **contexte budgétaire actuel doit conduire à réexaminer sereinement** " l'opportunité du recours aux PPP, dont des critiques " **parfois idéologiques** " ont entraîné " **leur assèchement depuis 2012** ", estime Terra Nova, tout en jugeant justifiés certains reproches : complexité, rigidité et coût des montages, inadaptation à certains projets. Le think tank recommande également de " **trouver de nouvelles sources pour satisfaire les besoins de financements publics, qui resteront en tout état de cause très élevés** ". Il cible notamment une **réforme de la fiscalité énergétique**, les **Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)**, les **fonds européens**, ou encore la **captation de la valeur créée par les nouvelles infrastructures** (augmentation du prix des biens immobiliers, croissance de l'activité économique par exemple).

Consulter la note de Terra Nova (source : <https://tnova.fr>)

> Contexte – 27/11/2024



SOCIAL

Depuis 2020, les entreprises pouvaient mettre à disposition de leurs salariés des **bornes de recharge pour véhicules électriques**, leur offrant ainsi un accès gratuit à l'électricité, sans que cela soit considéré comme un avantage en nature. Prévue pour une durée de 2 ans, la mesure a été prolongée par arrêté jusqu'à fin 2024. Les frais d'électricité pour les véhicules fonctionnant exclusivement à l'énergie électrique étaient ignorés dans le calcul de l'avantage en nature et ces dépenses bénéficiaient d'un abattement de 50 %, plafonné à 1 964,90 €/an. Si cette règle n'est pas de nouveau prolongée par arrêté, l'**Urssaf** mettra un terme à ces avantages à compter du 1^{er} janvier 2025. **Les entreprises devront s'acquitter de cotisations sociales sur la valeur de l'électricité fournie**, tandis que les salariés pourraient voir apparaître cet avantage sur leur fiche d'imposition. Les entreprises pourront décider de continuer à offrir la recharge à leurs salariés, en assumant les coûts supplémentaires liées aux cotisations sociales, de facturer l'électricité consommée ou de mettre en place des forfaits de recharge par exemple. La distinction entre usage professionnel et personnel devra être rigoureusement tracée, sous peine de redressements fiscaux. Quant aux frais liés à l'installation de bornes chez les salariés, eux non plus ne seront plus exonérés.

> www.economiamatin.fr – 25/11/24

D'après une étude de la **Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES)** du **ministère du Travail et de l'Emploi**, le **nombre d'entrées en apprentissage n'a progressé que de 2 % sur une année**, ce qui représente " **un très fort ralentissement** ", après avoir enregistré des hausses à deux chiffres depuis 2019. **En 2023, 849 600 contrats d'apprentissage ont été signés**. La plupart des nouveaux contrats d'apprentissage concerne en grande majorité le secteur privé (97%). L'effectif total d'apprentis a continué de progresser. Au 31 décembre 2023, on dénombrait 1 014 500 contrats d'apprentissage en cours, soit 4 % de plus qu'en 2022. La part de l'enseignement supérieur dans les contrats d'apprentissage reste majoritaire, à 62 % en 2023 (+1 point en un an). Les entrants ont en moyenne 20 ans. Ils signent un contrat d'une durée prévisionnelle de 18,3 mois en moyenne et sont embauchés dans le secteur tertiaire pour les trois quarts d'entre eux.

Consultez l'étude de la DARES (source : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr>)

> AEF Formation – 4/12/24 - Le Figaro - 5/12/24



ÉNERGIE – NUMÉRIQUE – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

La **Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)** a présenté au **Comité de pilotage des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)**, les évolutions envisagées pour la 6^{ème} période (2026-2030). Elle prévoit que les CEE soient progressivement comptabilisés en " **énergie finale intégrale** ". Les fiches d'opérations standardisées liées aux transports seraient les premières concernées, dès 2025. L'administration souhaite également **avoir connaissance des numéros de compteurs** (gaz, électricité) de chacun des bénéficiaires pour **collecter les données de consommation réelle**, quel que soit le secteur. Pour renforcer la lutte contre les fraudes, elle entend passer par la voie législative.

> Contexte – 6/12/2024

Un décret du 2 décembre ouvre la **délivrance de CEE** aux " **opérations industrielles qui entraînent une baisse des émissions de gaz à effet de serre, notamment à la suite de relocalisations d'activité** ". Ce dispositif peut s'appliquer à une nouvelle installation ou à l'extension d'une activité existante. Pour en bénéficier, le texte précise que **le niveau de performance attendu en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES doit être supérieur à celui de la situation de référence**. Ces dispositions sont entrées en application le 5 décembre dernier.

Consultez le décret n° 2024-1100 du 2 décembre 2024 (source : JO du 4/12/2024)

> Le Moniteur – www.actu-environnement.com - 4/12/2024



La **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)** pourrait décider dès la fin de l'année, ou début janvier 2025, de l'évolution du **Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE)**, qui sert à financer les investissements dans les réseaux, et les achats d'électricité pour compenser les pertes en ligne. **Le Turpe doit augmenter d'environ 10 % en 2025.** Traditionnellement cette hausse est décidée en août, mais la CRE se réserve la possibilité de l'anticiper pour qu'elle coïncide avec la baisse prévue en février du Tarif Réglementé de Vente (TRV), ce qui permettrait de lisser l'augmentation du Turpe.

> [Contexte 4/12/2024](#)

RTE prévoit d'investir près de 100Mds€ d'ici à 2040 pour le renouvellement et l'extension des lignes à haute tension. Sur un marché très concurrentiel, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité prévoit de **sécuriser ses approvisionnements sur le long terme** auprès de fournisseurs européens. " *Cela concerne les matières premières (via le recyclage), nos technologies et les biens manufacturés que nous achetons* " précise **Xavier Piechaczyk, Directeur général de RTE**. RTE a sécurisé en 2024 " *un carnet de commandes garanti pour les industriels de plus de 10 Mds€ pour les années qui viennent* ". Le principal engagement, conclu au printemps dernier avec les Chantiers de l'Atlantique et GE Hitachi s'élève à 4,5 Mds€. Il financera la construction d'ici à 2032, de **3 plateformes électriques et de 3 trois centrales de conversion du courant** des futures fermes éoliennes en mer de Normandie et Oléron. La moitié des équipements sera fabriquée en France, notamment à Saint-Nazaire (44) où les Chantiers de l'Atlantique vont investir près de 100 M€, et l'autre moitié dans le reste l'Union européenne. Une autre enveloppe de **350 M€ est consacrée au raccordement du futur parc éolien en mer de Dunkerque (Nord)**. En octobre, RTE a également passé **commande de 5 000 km de câbles souterrains**, pour près d'1 Md€, auprès de 5 fournisseurs dont Nexans et Hellenic Cables. Un tiers sera fabriqué en France, notamment par Prysmian. " *Nous attendons que notre nouvelle politique d'achats permette à nos fournisseurs de construire de nouvelles usines ou d'agrandir les existantes en France et en Europe* " souligne Xavier Piechaczyk. Depuis 2 ans, RTE donne ainsi " *plus de visibilité avec des contrats plus longs, plus massifs et plus standardisés* ". Le nombre de références est " *passé de 25 à 10 pour les lignes souterraines et de 45 à 15 pour les lignes aériennes* ", précise **Thomas Veyrenc, Directeur de la stratégie et des finances de RTE**. S'il attend en retour un effort de ses fournisseurs sur les prix, RTE souhaite avant tout sécuriser son approvisionnement, face à la concurrence européenne, notamment celle d'Outre-Rhin où se planifient des investissements massifs pour le réseau.

> [Les Echos – 5/12/24](#)

Lors de la présentation des **perspectives du système électrique pour l'hiver 2024-2025**, **Thomas Veyrenc, Directeur général Stratégie et finances de RTE** a dressé le constat d'**une consommation d'électricité qui " a cessé de diminuer "**, tout en restant à " *un niveau bas, dans le prolongement des baisses observées depuis 2022* ". Elle devrait se situer à un niveau inférieur d'environ 6 % en 2024, par rapport à la moyenne des années 2014-2019,

> [Enerpresse – Contexte – 15/11/2024](#)

D'après le **baromètre Photovoltaïque du 3^{ème} trimestre** publié par le **Service des Données et Études Statistiques du ministère de la Transition écologique (SDES)**, 1,35 GW de panneaux photovoltaïques a été installé cet été, soit le plus gros volume de raccordement accompli en un trimestre. En 9 mois, la filière comptabilise 3,5 GW raccordés, contre 3,2 GW sur l'ensemble de l'année 2023. La dynamique devrait se poursuivre au vu de l'augmentation du nombre de projets en cours d'instruction (+ 2,7 %), par rapport au trimestre précédent, pour une puissance cumulée en hausse de 21,6 %. Au 30 septembre 2024, la puissance du parc solaire photovoltaïque atteint 23,7 GW. En revanche, les autres filières d'énergies renouvelables n'ont pas progressé, voire se sont repliées cet été. En ce qui concerne l'éolien terrestre, seuls 169 MW ont été raccordés au 3^{ème} trimestre, soit deux fois moins que l'an dernier à la même période. Il faut remonter au 2^{ème} trimestre 2020, en période de confinement, pour enregistrer un volume aussi faible. Depuis le début de l'année, aucun nouveau parc éolien en mer n'a été raccordé.

↳ Consulter le [Baromètre du Photovoltaïque du 3^{ème} trimestre](#) (source : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

> [www.actu-environnement.com – 5/12/24](#)

D'après la **loi sur l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)**, les entreprises dont les parkings dépassent 1 500 m² doivent installer des **ombrières photovoltaïques** sur au moins la moitié de la surface. Les gestionnaires de grands parkings devaient se mettre en conformité avant le 1^{er} juillet 2026. **Un décret** du 3 décembre reporte de 18 mois l'obligation d'installer des ombrières photovoltaïques sur les **parcs de stationnement d'une superficie supérieure ou égale à 10 000 m²**. De quoi permettre aux gestionnaires d'acheter des panneaux d'origine européenne plus performants. Les panneaux, dont le bon de commande doit avoir été conclu avant le 31 décembre 2025, devront avoir un **rendement énergétique strictement supérieur à 22 %**. Après la première année, il est toutefois admis une baisse annuelle d'efficacité énergétique de 0,4 % maximum. Les modules photovoltaïques devront également satisfaire plusieurs autres exigences, en termes de soutenabilité (empreinte carbone inférieure à 740 kgCO₂eq./kWc) et de résilience (assemblage dans un pays représentant moins de 50 % des importations européennes de modules photovoltaïques). Les exploitants devront également obtenir des garanties de produits et de performances de respectivement de 12 et 30 ans.

↳ Consulter le [décret 2024-1104 du 3 décembre 2024](#) (source : JO du 4/12/2024)

> [www.banquedesterritoires.fr – 4/12/24 – AFP – 5/12/24](#)

Les data centers d'envergure nationale ou européenne se caractérisent par l'importance de leur empreinte foncière (entre 30 et 50 ha) et des besoins importants en puissance électrique (consommation électrique de 400 MW). La France cumule les atouts en faveur de leur implantation sur le territoire : " *capacité électrique supérieure à la moyenne, fiabilité et disponibilité du réseau électrique, câbles sous-marins, couverture fibre, qualité des services publics...* " énumère **Nicolas Walker, avocat associé du cabinet ReedSmith**. Toutefois certains freins persistent : complexité des procédures, longueur des instructions, manque de transparence et de coordination entre les administrations. C'est pourquoi, dans le cadre du **projet de loi de Simplification de la Vie Économique (SVE)**, le gouvernement prévoit de favoriser et accélérer l'implantation des centres de données " *les plus importants en termes d'impact sur la transition numérique* " en les identifiant comme des **Projets d'Intérêt National Majeur (PINM)**, dispositif instauré par la **loi Industrie verte** d'octobre 2023. Adopté par le Sénat, le projet de loi a été transmis à l'Assemblée nationale pour examen.

> [www.lemoniteur.fr – 5/12/24](#)

D'après le dernier **baromètre mensuel de l'Avere-France**, **le nombre de points de recharge pour véhicules électriques ouvertes au public a dépassé les 150 000** à la fin du mois d'octobre, en augmentation de 35 % en un an. Ils complètent les 2 172 000 bornes installées par les particuliers et les entreprises, selon les estimations d'Enedis à fin août. L'objectif du gouvernement est de parvenir à équiper l'espace public de 400 000 points de charge en 2030. Seulement 10 % des bornes installées à fin octobre, permettent la recharge ultrarapide. L'Avere évalue la consommation totale des points de charge ouverts au public à 45,9 GWh, soit environ 0,01 % de la consommation électrique mensuelle du pays.

↳ Consulter le [Baromètre de l'Avere](#) (source : www.aver-france.org)

> [Enerpresse – 15/11/24](#)



Pour financer le **futur programme des 6 nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR2**, l'État envisagerait de s'inspirer de la solution retenue par la Tchéquie, validée par la Commission européenne. Celle-ci consiste à **accorder un prêt à taux zéro à EDF**, complété par **un Contrat pour Différence (CfD)**, dispositif de prix garanti à long terme. Au printemps dernier, **le coût du programme était évalué à 67,4 Mds €**, le devis final devant être transmis par EDF d'ici la fin de l'année. Le **Conseil de Politique Nucléaire (CPN)** statuera sur le choix du mode de financement. D'après EDF la décision finale d'investissement devrait intervenir début 2026.

> **Enerpresse – 29/11/2024**

EN RÉGIONS

Ile-de-France. D'après l'**Institut Paris Région**, l'**Ile de France** connaît un véritable engouement pour le **développement de centrales solaires au sol de grande envergure**. Dix centrales solaires, d'une puissance cumulée de 128 MW, ont été déployées en 2024. Elles alimentent en électricité près de 73 000 Franciliens. Il y a 5 ans, des fermes solaires ont été déployées à Meaux (77), Annet-sur-Marne (77), et Marcoussis (91), suivies par d'autres en 2023 à Gargenville (78), Grandpuits (77), et Triel-sur-Seine (78). En 2024, 20 nouveaux projets devraient permettre de tripler la puissance installée pour atteindre 378 MW (1 % de la consommation d'électricité régionale). La plupart occupent d'anciennes friches ou d'anciennes carrières.

> **Les Echos – 27/11/24**

EN EUROPE

Les 21 et 22 novembre dernier, à l'occasion du **Forum trilatéral des entreprises**, les **présidents du Medef, du BDI et de la Confindustria** ont signé une **déclaration commune**, où ils indiquent les mesures à prendre d'urgence afin que l'Union européenne " *rattrape son retard de compétitivité* " avec les États-Unis et évite " *le déclin* ". **Leur priorité : agir sur les prix de l'énergie**. Ils appellent " *les institutions et les États membres de l'UE à adopter une approche technologiquement neutre dans toutes les initiatives afin de fournir un soutien égal et équitable aux technologies renouvelables et bas carbone* ". Ils souhaitent en particulier un " *soutien harmonisé* " dans le prochain **pacte pour l'industrie propre**, annoncé par la Commission européenne. Les signataires souhaitent également " *la révision* " du **marché du carbone européen (ETS)** et de l'**ajustement carbone aux frontières (CBAM)** pour éviter des charges excessives pour les industries dépendantes des matières premières importées. Ils suggèrent de comparer d'ici un an les principaux résultats observés dans l'UE avec ceux des États-Unis dans les domaines économiques critiques pour " *ajuster les politiques si nécessaire* ".

> **Contexte 25/11/2024**

À l'occasion d'une réunion à Bruxelles avec ses homologues, **Marc Ferracci, ministre français chargé de l'Énergie** a évoqué l'idée **d'une banque européenne de l'électrification**, proposition défendue par EDF. Changer de source d'énergie représente en effet un coût important, sur lequel devrait davantage porter la mobilisation des moyens et financements nécessaires à la décarbonation. Marc Ferracci soutient également la mise en place d'une " *stratégie industrielle commune* " avec une approche " *made in Europe* " et " *Europe First* ". Celle-ci nécessite d'intégrer " *des mesures de préférence européenne dans la commande publique* " et dans les " *enchères et les financements européens pour les technologies propres au-delà de ce que prévoit le règlement industrie zéro émission nette* ".

> **contexte 29/11/2024**

Eurelectric, qui représente les énergéticiens européens, a publié **une note sur la cybersécurité du système électrique européen**. De 2020 et 2022, les cyberattaques ont doublé dans le secteur de l'énergie. L'association alerte sur la nécessité de renforcer la sécurité des infrastructures électriques qui " *nécessitent un fonctionnement continu et des opérations stables* ". Selon cette note, l'Union européenne investit moins que l'Amérique du Nord ou l'Asie dans ce domaine.

🔗 Consultez la **note d'Eurelectric** (source : www.eurelectric.org)

> **Enerpresse – 22/11/24**

Pays-Bas. La commune d'Utrecht s'apprête à déployer le premier **service d'autopartage Véhicule to grid (V2G)** en Europe. Le **constructeur automobile Renault** fournira 500 véhicules R5 E-Tech équipés de la technologie V2G qui permet de réinjecter sur le réseau, et à la demande, l'électricité stockée par la batterie du véhicule. L'entreprise **We Drive Solar** fournira et exploitera les stations de recharge bidirectionnelles et la principale plateforme d'autopartage du pays, **MyWheels**, opérera la flotte. Le déploiement de ces 500 véhicules permettait de " *fournir 10 % de la flexibilité nécessaire dans la région d'Utrecht pour équilibrer l'utilisation de l'énergie solaire et éolienne aux heures de pointe* ". Cette solution, associée à la solarisation des toitures de la ville (35 % sont équipés de panneaux solaires), doit permettre " *non seulement de réduire les coûts globaux d'électricité, mais aussi de stabiliser le réseau et d'intégrer davantage les sources d'énergie renouvelables* ".

> **www.avem.fr – 30/11/24**

DANS LE MONDE

En 2023, 447 GW de capacités solaires ont été déployés dans le monde, soit 78 % des nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées, devançant largement l'éolien (20%). La dynamique devrait se poursuivre en 2024, avec 593 GW de capacité supplémentaires prévues, indique **Ember, think tank spécialisé dans l'énergie**. **L'association Solar Power Europe** estime qu'au total 50 pays devraient avoir installé des centrales solaires pour une capacité d'au moins 1 GW d'ici à fin 2025. Cette accélération relève principalement de la Chine qui a déployé 253 GW de panneaux solaires en 2023 (vs 194 GW pour le reste du monde). Elle devance largement les États-Unis, l'Inde, le Japon et l'Allemagne. Cette envolée du solaire s'explique à la fois par **une baisse continue des prix des panneaux solaires** qui ont été divisés par 10 en 10 ans. Plus faciles à installer et démonter que l'éolien, ces installations génèrent des coûts de maintenance moindres. " *L'énergie solaire photovoltaïque à grande échelle est l'option la moins coûteuse pour la production d'électricité dans une grande majorité des pays du monde* " souligne l'**Agence Internationale de l'Énergie (AIE)**. Entre 2010 et 2020, **le coût moyen de l'électricité issue de grandes installations solaires a chuté d'environ 85 %**, pour se situer entre 35 et 55 €/MWh dans les régions bien ensoleillées.

> **Les Echos- 19/11/24**

